

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE (ARS)

2023-2024

La région PACA a créé de nouvelles modalités tarifaires à destination des ELEVES NON BOURSIERS dont les familles sont allocataires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Si vous êtes concernés, vous devez nous faire parvenir votre attestation de paiement de la CAF relative au versement de l'ARS **avant le 13 Septembre 2023 au Service Intendance.**

L'Adjointe Gestionnaire

Mme CROS

